

N° 2026-003

**SUBVENTION DETR-DSIL 2026 : MISSION D'ASSISTANCE
À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE
D'UN SYSTÈME DE GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME
DANS LE CADRE DU DÉCRET BACS**

L'an deux mil vingt-six le 28 janvier, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHAMOOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), LIMONTA VERTHIER Muriel
M. VILLIBORD Guillaume.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 2

Date de publication : 02 février 2026 au 02 avril 2026

Dans un contexte de transition énergétique et de réglementations environnementales de plus en plus exigeantes, les collectivités territoriales gestionnaires de patrimoine immobilier sont confrontées à un double défi : réduire leur empreinte carbone tout en optimisant la performance et le confort des bâtiments.

C'est dans cette optique que s'inscrit la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la Communauté de communes Les Versants d'Aime dans la mise en œuvre d'un système de Gestion Technique des Bâtiments (GTB).

Un projet aligné sur le décret BACS, issu de la directive européenne sur l'efficacité énergétique, qui impose aux bâtiments tertiaires et publics d'être équipés de systèmes automatisés de contrôle et de gestion technique.

Au-delà de la conformité réglementaire, ce projet représente une opportunité unique pour la Communauté de communes de :

- Réduire significativement la facture énergétique et l'impact environnemental.
- Améliorer le confort des usagers (température, qualité de l'air, éclairage).
- Moderniser le patrimoine immobilier, en intégrant les dernières innovations technologiques.

Ce projet semble être éligible à la DETR-DSIL 2026, catégorie 1.1. Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Une demande de subvention peut être faite auprès des services de l'Etat au taux le plus élevé, soit 80%.

Le coût global des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 12 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles par mission	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant prévisionnel de l'aide € HT
Visites groupées des bâtiments	900,00 €	Etat DETR-DSIL 2026 (80%)	9 600 €
Réunions de travail pour l'analyse des besoins par bâtiment	800,00 €		
Rédaction DCE	4 800,00 €		
Accompagnement à l'analyse des offres	1 000,00 €	Autofinancement CoVA - Fonds propres (20%)	2400 €
Mission AMO OPC	4 500,00 €		
TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES	12 000 €	TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES	12 000 €

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système de gestion technique des bâtiments de la Communauté de communes Les Versants d'Aime.

APPROUVE le coût prévisionnel de la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour un montant de 12 000 € HT.

APPROUVE le plan de financement faisant apparaître la participation financière de 9 600 € de l'Etat et l'autofinancement de 2 4000 € de la Communauté de communes Les Versants d'Aime.

DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2026 une subvention de 9 600 € pour la réalisation de cette opération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'EPCI.

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 28 JANVIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX